

Aouste-sur-Sye, le 18 juillet 2023

Objet : Attestation de dégâts dû à la grêle

Je soussigné Denis BENOIT, Maire de la commune d'Aouste-sur-Sye (Drôme) certifie qu'un violent orage a affecté la commune le mercredi 12 juillet de 20h00 à 20h30 accompagné :

- De chute de grêle de taille importante
- De fortes rafales de vent
- De précipitations intenses qui ont durées plus longtemps que l'épisode de grêle

La présente attestation est délivrée pour faire valoir ce que de droit.

Le Maire



Denis BENOIT

